

La Tribune

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

cyberpresse.ca

Nouveau cardinal
Mgr Marc Ouellet reçoit
son bérêt rouge
Page D10

Rentrée parlementaire
Manifestation et vifs débats
sur l'avenir de l'État québécois
Page B1



SHERBROOKE / MERCREDI 22 OCTOBRE 2003 / 94^e ANNÉE / NO 207

65¢ plus taxes, (Floride 1.75\$)

Le dollar hante les exportateurs

Gilles Fisette
SHERBROOKE

La hausse du dollar canadien réjouit le cœur de tous les snowbirds. Mais pour nombre de travailleurs, elle devrait être source d'inquiétudes. Leurs employeurs risquent d'y laisser des plumes, voire leur peau.

Chaque fois que le dollar gagne un

sou, une entreprise comme American Biltrite, au centre-ville de Sherbrooke, perd 100 000 \$. Il y a peu de temps le dollar canadien valait 0,64 \$ face à la devise américaine. Présentement, il tourne autour de 0,76 \$. Le calcul est donc simple. C'est donc 1 200 000 \$ de moins dans les poches pour cette entreprise de fabrication de produits en caoutchouc.

«Oui, la hausse du dollar est une triste affaire pour les entreprises qui ex-

portent», explique le vice-président d'American Biltrite, Pierre Bélanger, qui est également président de la Maison régionale de l'industrie (MRI).

Il souligne que les entreprises exportatrices avaient déjà à composer avec une économie américaine en perte de vitesse et un nouveau concurrent très agressif sur les marchés: la Chine dont l'immense pouvoir de production se fait de plus en plus sentir sur la planète.

«Nous sommes touchés et plusieurs d'entre nous sont menacés de disparition», croit M. Bélanger.

Une entreprise comme la sienne achète sa matière première aux États-Unis. Dans ce sens, la valeur du dollar joue en sa faveur. Elle débourse moins à chaque fois qu'elle achète là-bas. Toutefois, signale-t-il, ces gains ne peuvent compenser les pertes réalisées lorsque vient le temps de vendre le produit fini aux États-Unis. Le déficit est

très grand.

Selon lui, il y a peu d'espoir que la situation se corrige à court terme. Il est d'avis qu'il faudra au moins trois années avant que les entreprises ne reprennent leur vitesse de croisière. D'ici là, elles devront rationaliser.

«Il n'y a pas de barrière unique à partir de laquelle la valeur du dollar canadien cesse de jouer en faveur des

Voir DOLLAR en page A2

Les hausses de taxes dépasseront la limite de 5 pour cent

Le plafond fixé par le décret ne couvre pas les modulations du rôle d'évaluation

Luc Larochelle
llarochelle@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Les contribuables des anciennes villes de banlieue doivent se conditionner pour l'année 2004 à des hausses de taxes qui excéderont le plafond de 5% inscrit dans le décret gouvernemental ayant créé la ville unifiée de Sherbrooke. Les modulations du nouveau rôle d'évaluation ne sont pas couvertes par cette limite que le précédent gouvernement avait fixée afin d'amortir les effets de la fusion.

Interrogé à ce sujet, le maire Jean Perrault a répondu en des termes très vagues «qu'il était prématuré de spéculer sur ce scénario tant que la préparation du budget ne sera pas terminée».

Le maire Perrault n'a toutefois pas nié que le législateur provincial n'avait pas prévu, avant la fusion, de dispositions particulières pour ce paramètre ayant une influence directe sur le compte de taxes municipales.

Le plafond limitant la hausse à 5% ne s'applique en fait qu'au processus d'harmonisation du taux de la taxe fon-

cière. La Ville de Sherbrooke s'engagera en 2004 dans la deuxième année du rattrapage fiscal - la première année de la fusion, en 2002, ayant permis une harmonisation des taxes de services - pour amener tous les citoyens de la nouvelle ville sur le même pied d'égalité. L'an dernier, les anciens banlieusards ont pour la plupart versé 5% de plus en taxes municipales, argent qui a été redistribué aux contribuables de l'ancienne ville de Sherbrooke.

Les membres du conseil municipal

prendront connaissance en atelier de travail lundi prochain du rôle d'évaluation qui sera applicable pour les années 2004, 2005 et 2006, a précisé M. Perrault. Le boom immobilier des dernières années devrait se refléter dans cette mise à jour des valeurs des propriétés.

Dans les secteurs les plus en demande, les secteurs de Rock Forest, Saint-Élie, Deauville et le Nord de l'ancien Sherbrooke, l'ajustement à la hausse pourrait atteindre jusqu'à 20%.

Des réponses le 15 décembre

Lorsque les municipalités n'ont pas besoin de nouveaux revenus, le taux de taxation est habituellement réduit en proportion de l'augmentation moyenne du nouveau rôle d'évaluation. Son effet est ainsi neutralisé.

Compte tenu qu'elle a utilisé plus de 15 millions de dollars des surplus des anciennes villes pour équilibrer son budget en 2004 et qu'elle a hérité depuis de responsabilités coûteuses pour l'eau et les services de sécurité publique, il serait étonnant que le conseil municipal de Sherbrooke puisse appliquer cette recette.

«Effectivement, c'est une année budgétaire particulièrement difficile. Mais attendons d'arriver au terme du processus avant d'avancer trop de scénarios», a soutenu le maire Perrault.

Le budget 2004 de la Ville de Sherbrooke sera dévoilé lors de la séance publique du conseil municipal le 15 décembre. D'ici là, les réunions de planification et les coups de ciseaux se multiplieront pour en arriver à un résultat qui pourrait amplifier le mécontentement de citoyens lorgnant vers la défu-

HOMMAGE À STEWART M. HOPPS



De toutes les tribunes depuis plus de 35 ans pour la protection de la nature, le Magogois Stewart M. Hopps est devenu hier soir le premier récipiendaire du prix Michel-Ledoux, qui honore la mémoire de l'ingénieur-chimiste décédé en 2001, lors du gala annuel des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est. M. Hopps, second à gauche, a reçu son prix du ministre de l'Environnement Thomas Mulcair, sous les yeux de Guy Fouquet, président de la Fondation estrienne en environnement, et de Annie Piérard, veuve de M. Ledoux. NOS INFORMATIONS EN A5.

Chrétien nie avoir songé à recourir à l'armée en cas d'un OUI en 1995

Isabelle Rodrigue (PC)
OTTAWA

Jean Chrétien et tous ses ministres ont vivement nié, hier, les révélations d'un nouvel ouvrage qui affirme qu'Ottawa était prêt à déployer l'armée au Québec, dans le cas d'une victoire du Oui au référendum de 1995.

Ces révélations se retrouvent dans une biographie à paraître sur Jean Chrétien, écrite par le journaliste Lawrence Martin. Dans un chapitre portant uniquement sur la campagne référendaire de 1995, l'auteur affirme que le gouvernement Chrétien n'avait pas l'intention de reconnaître une victoire du Oui et aurait dépêché l'armée au Québec pour protéger les propriétés fédérales.

Interrogé sur ce scénario, le premier ministre Chrétien a nié avoir eu cette intention, ajoutant que l'affirmation n'est que de la foutaise. «Pour les soldats, je ne sais pas comment on pourrait dire ça en français, mais c'est de la 'bullshit'. Je n'ai jamais pensé à ça», a-t-il déclaré d'un ton catégorique, lors d'un point de presse, à Bangkok, où il se trouvait pour participer à

la réunion de l'APEC.

A leur sortie du conseil des ministres hier, les ministres fédéraux ont eux aussi nié toute l'affaire. Le ministre des Transports et à l'époque ministre de la Défense, David Collette, s'est replié derrière le secret des discussions au cabinet pour éviter de dire si, oui ou non, il avait élaboré des plans militaires pour le lendemain du référendum.

La biographie cite M. Collette qui admet qu'il se trouvait devant des décisions difficiles. «J'étais dans une position délicate. J'étais ministre de la Défense. Il y a des choses qui se passaient pour lesquelles nous devions être préparés et dont je ne veux même pas parler», peut-on lire à la page 134 du livre dont la version originale anglaise doit se trouver sur les tablettes des libraires la semaine prochaine.

A sa sortie des Communes, le ministre Collette a affirmé que les citations étaient justes. «Les deux cita-



Jean Chrétien

tions sont exactes, mais il ne faudrait pas tirer des conclusions à partir de ces déclarations», a-t-il répété à de nombreuses reprises.

En Chambre, cependant, le ministre s'est fait muet, gardant les bras croisés et laissant le vice-premier ministre, John Manley, répondre aux attaques du Bloc québécois. Pour le chef bloquiste, Gilles Duceppe, ce silence est révélateur. «Ce qui est honteux et lâche, de la part de M. Collette, c'est de refuser de se lever et de répondre aux questions en Chambre», a lancé le chef du Bloc.

L'auteur de l'ouvrage, Lawrence Martin, a souligné aux journalistes hier que le ministre Collette avait directement admis, en entrevue, avoir un plan pour déployer l'armée au Québec.

La biographie révèle aussi que, dans le cas d'une défaite, M. Chrétien n'aurait pas concédé la victoire au camp du Oui. Il cite à l'appui le conseiller principal du premier ministre, Eddie Goldenberg. Dans le discours de défaite que son équipe avait préparé, on y faisait mention que le résultat du référendum ne changeait rien puisqu'il ne s'agissait que d'un «exercice de consultation».



La MRC du Val-Saint-François veut négocier des heures de patrouille

La MRC du Val-Saint-François, qui négocie une entente de desserte avec la SQ, exige un plan d'organisation basé sur le nombre d'heures de patrouille plutôt que sur le nombre de policiers. À LIRE EN 7.

Suprem Automobile

4620, boul. Bourque Rock Forest - (819) 821-9272

Météo



NEIGE Maximum 2 Minimum -1
Lever soleil: 7 h 11 Coucher: 17 h 49

Index

Ann. class. D4	Le monde..... B2
Arts D1	Loterie A4
Décès D8	Météo D4
Économie B3	Mots croisés D5
Éphémérides D5	Opinions A10
Horoscope D5	Sports C1

VENTE FIN DE SAISON HONDA

en achat ou location
jusqu'à 60 mois



HONDA
Sherbrooke Honda
2615, rue King Ouest 566-5322
www.sherbrookehonda.com

La CIVIC
coupé ou berline

UNE ON A FAIT
LE PLUS

Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

*Tous les détails sur place

AVIS DE NOMINATION



YAN COMTOIS
M. Martin Turgeon, directeur des ventes chez TOYOTA MAGOG, se réjouit d'accueillir Yan Comtois au sein de son équipe.
Comptant sur une vaste expérience dans le domaine de l'automobile, M. Comtois est heureux de pouvoir maintenant vous servir chez TOYOTA MAGOG.
www.toyotamagog.com

Toyota MAGOG
274, boulevard Bourque, Omerville
(819) 843-9883

À LIRE DEMAIN



Une critique de la pièce de théâtre Les noces de tôle

La Tribune
Division de Les Journaux Trans-Canada (1996) inc.
Édité et imprimé au
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8
www.cyberpresse.ca

PRÉSIDENTE ET ÉDITRICE Louise Boisvert	VICE-PRÉSIDENT FINANCES ET ADMINISTRATION René Morin
RÉDACTION (819) 564-5454 Télécopieur 564-8098 redaction@latribune.qc.ca	PUBLICITÉ (819) 564-5450 Télécopieur 564-5482
RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier	DIRECTEUR François Fouquet
DIRECTEUR DE L'INFORMATION André Larocque	ADJOINTS Alain LeClerc Christian Malo
ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau	ANNONCES CLASSÉES (819) 564-2222 Télécopieur 564-5482 Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30
PRODUCTION ET INFORMATIQUE DIRECTEUR René Béliveau	ABONNEMENT ET TIRAGE (819) 564-5466 Sans frais 1 800 567-6955
ADJOINTS André Roberge Steeve Rancourt Stéphane Garant	DIRECTEUR André Custeau ADJOINT Serge Nadeau

Six millions \$ envolés estime Conceptromec

La force du huard fait mal au fabricant de machineries industrielles automatisées de Magog

Gilles Fisette
SHERBROOKE

En l'espace de trois mois, Conceptromec, de Magog, estime avoir été hors course lors de soumissions pour des contrats d'une valeur globale de 6 millions \$, à cause de la valeur à la hausse du dollar canadien.

«Je ne dis pas que nous n'avons pas décroché d'autres contrats durant cette période. Non. Par contre, je dis que, normalement, si le dollar n'avait pas été aussi élevé, nous aurions décroché aussi ces contrats», explique Stéphane Bégin, le président de cette entreprise spécialisée dans la fabrication de machineries industrielles automatisées.

par lesquels elles peuvent s'assurer d'une valeur pré-établie du dollar.

Pour Conceptromec, le taux de change commence à faire mal quand le dollar américain atteint 1,40 \$ CAN et continue de baisser. Il y a un an, ce dollar américain valait 1,57 \$ CAN. Présentement, il s'établit à 1,32 \$ CAN.

«Ce n'est pas comme cela que ça marche. Quand ça va bien, l'argent ne va pas dans nos poches mais est réinvesti dans l'organisation. C'est ce que nous avons fait.»

«Nous sommes chanceux car nous sommes en haute technologie et les clients acceptent de payer un peu plus cher quand ils veulent justement cette technologie.»

Il estime que les entreprises sont quand même habituées de traverser des tempêtes. Il en survient toujours sur le parcours. Cette fois-ci, «c'est une bonne tempête!»

Trop vite

La hausse du dollar fait mal aux entreprises exportatrices, confirme donc cet entrepreneur qui renchérit en soulignant que la hausse a été si rapide que les entreprises n'ont pas toutes pensé à se protéger en faisant l'acquisition de contrats de change

Lents à réagir

Par contre, admet-il, «nous avons été gâtés durant de nombreuses années. Si bien que nous avons été lents à réagir à la hausse du dollar canadien, laquelle s'est toutefois faite très rapidement. Nous étions endormis.»

DOLLAR

Suite de la page A1

entreprises exportatrices. Tout dépend de la situation de chacun. Pour nous, 0,76 \$, c'est beaucoup trop. Nous avions budgété en prévision d'un dollar à 0,70 \$ pour 2004. Il est à 0,76 \$. Il faut tout revoir.»

Selon M. Bélanger, la réingénierie est donc un mot à la mode dans les

entreprises et non seulement en politique. Chez American Biltrite, cela s'est traduit notamment par des mises à pied, une restructuration qui a également touché le personnel cadre ainsi que les investissements dans la compagnie.

«Mais l'impact se fera aussi sentir à l'extérieur de l'entreprise. Bien des

Quand JEUNESSE s'en mêle

Stop à la drogue au volant

René-Charles Quirion
SHERBROOKE

Il commençait à être temps que quelqu'un se préoccupe de ce fléau grandissant.

Le ministère de la Justice du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et la Sûreté du Québec tentent d'amener Ottawa à modifier le code criminel afin de donner le pouvoir à la police de retirer des routes les conducteurs qui ont les facultés affaiblies par la drogue.

Amendement qui permettrait aux policiers d'obliger un conducteur soupçonné d'être sous l'effet de la drogue à se rendre au poste pour passer une série de tests de sueur et de salive ou même faire prendre son pouls, sa tension artérielle et sa température.

Beau paradoxe que les policiers n'aient pas les moyens sur la route de détecter la présence de drogue, toujours illégale, mais qu'ils aient les outils pour l'alcool, qui est en vente libre.

Non pas que je sois contre les campagnes de sensibilisation pour contrer l'alcool au volant. Il faut même y consacrer encore beaucoup d'efforts. Cependant, je crois qu'on aurait dû se pencher sur la problématique de la conduite sous l'effet des stupéfiants il y a longtemps.

Je n'ai absolument rien contre les personnes qui fument leur petit joint. Sans entrer dans tout le débat social de la lutte à la consommation et au trafic de drogue, chacun est libre de faire ce qu'il veut. Même chose pour ceux qui abusent quelquefois de l'alcool. Ils peuvent boivent leur bouteille de vin ou leur caisse de bière s'ils le souhaitent.

Cependant après avoir consommé ces substances qui altèrent les facultés, de grâce, ne prenez pas le volant.

Étant affecté à la couverture d'affaires policières et parfois judiciaires, je vois constamment des vies brisées en raison d'accidents de la route

ou de condamnations criminelles pour conduites avec facultés affaiblies. Si le problème de l'alcool au volant est amplement médiatisé depuis les dernières années, celui de la drogue au volant l'est beaucoup moins.

Les causes de conduite avec facultés affaiblies par la drogue sont quasi inexistantes. La raison est simple : les policiers n'ont pas les outils pour traduire les conducteurs fautifs devant les tribunaux. Leur seul arme: la violation de la liberté d'un individu par une arrestation. Arme dont ils ne se servent qu'en cas d'extrême nécessité, lorsque l'individu ne se tient plus debout, afin de lui faire subir une prise de sang.

Les yeux rouges du conducteur et des effluves de cannabis sortant d'un véhicule ne sont pas des éléments suffisants pour procéder à l'arrestation d'un individu. Seuls ces soupçons pourraient être des preuves suffisantes pour être retenues par un juge.

Non pas que je souhaite que les droits de la personnes soient brimés, mais les autorités doivent avoir les moyens nécessaires afin de pouvoir intervenir.

La suspension pour 24 heures du permis de conduire de l'automobiliste sous l'effet des stupéfiants, comme c'est le cas en Colombie-Britannique serait un outil intéressant. Permettre aussi aux policiers de faire passer des tests de dépistage aux conducteurs interceptés, comme c'est le cas dans une vingtaine d'États américains et dans huit pays d'Europe, pourrait hausser le contrôle des policiers en semblable matière.

La liberté et les droits des uns s'arrêteraient où ceux des autres commencent.

L'alcool ou la drogue et le volant ne font pas bon ménage. Consommez ces substances à la maison, au restaurant, dans le bois, dans un bar ou autour d'un feu, mais ne venez pas mettre la vie des honnêtes citoyens qui utilisent le réseau routier en embarquant sur le siège d'un conducteur.

Le taxi, Tolérance zéro ou la marche sont des moyens efficaces pour rentrer chez soi après une soirée trop bien arrosée ou enfumée, selon le cas.

Deux voleurs capturés grâce à la vigilance de citoyens

René-Charles Quirion
SHERBROOKE

La vigilance de citoyens a permis de mettre la main au collet de deux voleurs au cours de la journée d'hier.

La contribution de Jean-Sébastien Houde a permis d'arrêter un voleur qui s'est présenté à la bijouterie Segab du Carrefour de l'Estrie, hier après-midi.

«J'ai vu tout le film se dérouler sous mes yeux. J'étais en train de magasiner lorsque j'ai entendu le bruit de la vitre cassée. Je me suis retourné et j'ai vu un homme qui vidait le comptoir de la bijouterie. Je suis parti à la course derrière lui pour tenter de le rattraper. J'ai fait ça de façon instinctive», explique Jean-Sébastien Houde.

L'individu s'est dirigé vers le sta-



Les policiers Dany Simard et Nathalie Lessard examinent les lieux du vol.

tionnement sur la rue des Érables, mais il a été rattrapé par Jean-Sébastien Houde. «Il a tenté de me faire croire qu'il

tentait aussi de rattraper le voleur. Il voulait que j'embarque avec lui. Je l'ai laissé monter dans son véhicule, puis j'ai noté son numéro de plaque et pris une description de sa personne. Il était évident que c'était le même individu qui venait de voler la bijouterie», indique Jean-Sébastien Houde.

Le citoyen a contacté les agents du Service de police de Sherbrooke qui ont rattrapé l'individu au coin des boulevards Jacques-Cartier et Portland. «Nous avons procédé à l'arrestation d'un individu de 29 ans dans cette affaire. Il doit être interrogé par les enquêteurs et son véhicule doit être fouillé», explique le porte-parole du SPS, André Lemire.

Vigilance dans le Haut-Saint-François
La surveillance entre voisins a permis d'arrêter

un individu dans la vingtaine, hier matin, dans le Haut-Saint-François. Se rendant sur le théâtre d'une introduction par effraction sur le chemin du Roi à Saint-Gérard, les policiers de la Sûreté du Québec du Haut-Saint-François ont croisé le véhicule suspect aperçu sur les lieux du vol, route 112 à la hauteur de Weedon.

«Les policiers avaient l'information de localiser une camionnette blanche dans cette affaire. C'est un citoyen du secteur qui avait aperçu ce véhicule sur les lieux de l'introduction par effraction. Lorsqu'ils l'ont vu, les agents ont fait demi-tour et sont partis à sa poursuite», explique le coordonnateur des relations avec la communauté à la SQ du Haut-Saint-François, Jimmy Potvin.

Le véhicule suspect poursuivi par les policiers a fait une embardée et ses deux occupants ont pris la fuite dans les bois.

«Nos agents ont rattrapé l'un des deux individus, un homme de Stoke dans la vingtaine avec de nombreux antécédents. L'autre n'a pas été rattrapé. L'enquête se poursuit, car ces deux individus pourraient être reliés à d'autres événements survenus dans le secteur», explique l'agent Potvin.

Le Grand Journal
16 h 30
Entrevue avec **Mitsou**

450, Chemin du golf
20 h
Chacun son soir pour François et Dorianne!

Ce soir
Testostérone
20 h 30
Comment dire «je t'aime»?



Mario
GOUPIL

De l'art en boîte

Je vais peut-être vous en apprendre une bonne: on s'est inspiré du célèbre Musée du Louvre à Paris pour agrandir le Complexe Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke. Sans blague. Ce sont de hauts dirigeants de l'ancien hôpital, que j'ai rencontrés lors de son inauguration lundi, qui me l'ont confirmé.

Il paraît qu'il faudrait voir une ressemblance entre l'espèce de boîte verte tout en verre qui surplombe la nouvelle entrée principale du Complexe Saint-Vincent-de-Paul et la fameuse Pyramide du Louvre qui se trouve dans la cour du célèbre musée parisien et qui est aussi faite de verre. Ne riez pas, je suis très sérieuse.

Peut-être est-ce mon œil artistique qui me joue des tours, mais personnellement, je ne vois rien de tout cela. En fait, ce que je remarque, c'est qu'on a choisi du verre, de l'aluminium et d'autres matériaux pour les marier à de la brique. Ce n'est pas très joli. On a préféré mélanger les genres et les espèces plutôt que de se donner la peine de chercher des briques supplémentaires qui, sans être parfaitement identiques, auraient pu épouser celles qui ont servi à l'érection de l'édifice.

«Ce qui a été choisi pour l'agrandissement de l'ancien hôpital, c'est de l'architecture par contraste plutôt que par imitation. Comme au Musée du Louvre...», m'a-t-on expliqué.

Ah bon!
On me dit aussi qu'il a fallu plusieurs réunions des conseils d'administration de la Régie régionale de la santé, du Centre de réadaptation de l'Estrie et du CHSLD Estriade avant qu'on en vienne à un consensus sur l'allure qu'on allait donner aux nouvelles parties du Complexe Saint-Vincent-de-Paul. «Et le vote final a été très serré», m'a-t-on rapporté.

Lorsque le gouvernement du PQ a annoncé que la Résidence de l'Estrie allait déménager ses pénates à l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, on parlait d'un projet de 22 millions \$. Aujourd'hui, alors que l'on complète les travaux, on fait état d'une facture de 33 millions \$. Espérons seulement que l'architecture par contraste n'a pas trop fait monter la facture.

En fait, la seule véritable ressemblance que j'ai trouvée entre la Pyramide du Louvre, qui fut construite entre 1985 et 1989, et la boîte en verre du Complexe Saint-Vincent-de-Paul, ce sont les années que l'on a mis avant de les compléter...

Des excuses

J'ai peut-être blessé une personne sans le vouloir vraiment dans ma chronique d'hier. C'est un message laissé dans ma boîte vocale par une lectrice qui m'en a fait prendre conscience.

En voulant décrire l'atmosphère qui régnait à l'arrivée des premiers pensionnaires au Complexe Saint-Vincent-de-Paul lundi, qui étaient eux-mêmes rongés par l'inquiétude, j'ai écrit: «On a eu beau déployer l'artillerie complète de bénévoles, sortir le joueur d'accordéon du placard, accrocher des ballons ici, déposer des fleurs là...»

J'avoue que mes mots pour signaler la présence du musicien n'étaient pas très bien choisis. Surtout que le bon monsieur est un bénévole qui se rend fréquemment divertir les pensionnaires par sa musique et qu'il joue très bien. En tout cas, j'ai beaucoup apprécié sa musique et je ne mentionne pas cela pour me racheter.

Tout cela pour dire qu'il n'était pas le seul à avoir l'air de quelqu'un sorti de nulle part cette journée-là. Tout le monde semblait un peu perdu dans ce nouvel environnement.

Ne lâchez surtout pas, monsieur l'accordéoniste.

Et ce n'est pas fini...

Je vous ai déjà mentionné que ma fille aînée avait décidé de tenter sa chance aux auditions de Star Académie, à Montréal. Depuis ce temps, vous avez été plusieurs à me demander de ses nouvelles. Or, voilà, le grand jour, c'était hier, rue Ste-Catherine...

Geneviève s'est donc pointée dès 7h au site des auditions et seulement une trentaine de personnes patientaient déjà sous la pluie. Elle n'a donc pas eu à attendre très longtemps lorsque les portes se sont ouvertes.

Ma fille m'a raconté que tous les candidats devaient s'exécuter une première fois derrière une porte sur laquelle on avait inscrit «filtre». Or, sur les 350 à 400 candidats entendus hier, lors de la première journée des auditions montréalaises, on en retenait environ 80 qui devaient ensuite s'exécuter devant la caméra... et le jury dirigé par Stéphane Laporte.

Geneviève fut l'une des heureuses élues. Elle a même eu droit à un compliment de la dame qui fait partie du jury et qui lui a mentionné, après sa prestation, au moment où elle allait partir, qu'elle chantait très bien.

On lui a aussi indiqué qu'elle devrait savoir d'ici 15 jours si elle est retenue comme une des finalistes de Montréal.

Au fait, ne me demandez pas si on va voir et entendre ma fille dans une émission où l'on présente les auditions de Star Académie, je ne le sais pas. Elle non plus. Encore moins quand seront diffusées les émissions consacrées aux auditions montréalaises.

A suivre...

mgoupil@latribune.qc.ca

Le CHUS vise un nouveau centre mère-enfant

René-Charles Quirion
rquirion@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Le développement d'un nouveau centre mère-enfant à l'Hôpital Fleurimont est la prochaine priorité du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

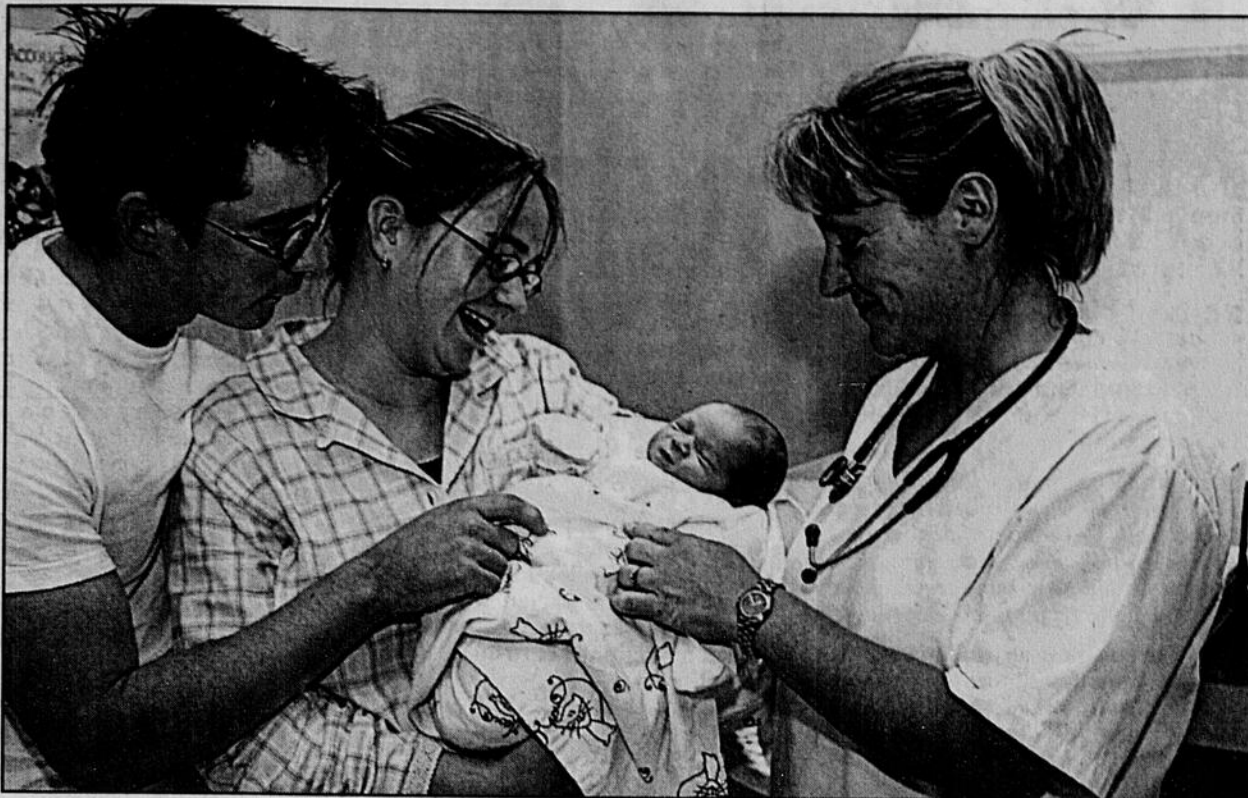
Les prochaines éditions du téléthon de la fondation du CHUS et les activités de financement porteront toutes sur le développement de ce nouveau centre qui devrait englober la gamme des soins pour les 0-18 ans.

«C'est notre prochain grand projet au CHUS. L'avenir de l'Hôtel-Dieu est assuré et nous avons obtenu le *Gamma knife*. Nous travaillons maintenant sur différents concepts pour le centre mère-enfant. Bien que ce soit toujours en développement, nous parlons d'investissements de plus ou moins 20 millions \$», explique le directeur général du CHUS, Jean-Pierre Chicoine.

Ce dernier ne cache pas qu'il compte sur une grande participation du privé pour financer ce nouveau centre mère-enfant.

«Nous travaillons sur différents partenariats. Le financement privé va être dominant afin de réaliser ce projet. Nous regardons aussi vers une participation de la Fondation Enfants Soleil», poursuit M. Chicoine.

Le directeur général du CHUS a profité de la mission du pôle universitaire de Sherbrooke en France pour



Le CHUS a dorénavant un nouveau grand projet à Fleurimont: un nouveau centre mère-enfant. Environ 2000 femmes accouchent chaque année à cet hôpital. On aperçoit ici d'heureux jeunes parents, André Dion et Julie Martel-Gosselin, avec leur bébé Liam, en compagnie de l'infirmière Nathalie Desloges.

visiter le centre mère-enfant de Toulouse.

«Il est flambant neuf. C'est vraiment impressionnant. Nous ne pouvons passer à côté de ces installations sans aller voir pour des idées

d'aménagement», souligne le directeur général du CHUS.

Quelque 2600 accouchements sont réalisés chaque année au CHUS. Plus d'un millier de poupons passent par l'unité des soins intensifs en néo-

natalogie et environ 20 000 enfants visitent annuellement la salle d'urgence pédiatrique. Le centre mère-enfant du CHUS couvre les territoires de l'Estrie et une partie de la Montérégie et du Centre-du-Québec.



Les élus de Sherbrooke trouvent Petro-Canada bien négligente pour l'aspect de délabrement de ses anciennes installations de l'angle King et Jacques-Cartier.

La Ville blâme Petro-Canada

Luc Larochelle
llarochelle@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Les membres du conseil municipal de Sherbrooke reprochent à la pétrolière Petro-Canada de n'avoir ni respect pour la communauté ni pour son voisinage. Les élus municipaux sont indignés par les moyens de fortune utilisés pour bloquer l'accès à la station-service qui a cessé ses opérations à l'intersection de la rue King Ouest et du boulevard Jacques-

Cartier.

C'est l'un des représentants de l'arrondissement de Jacques-Cartier, Marc Denault, qui a été le premier à déplorer le coup d'oeil projeté à l'une des intersections les plus achalandées de Sherbrooke.

«Il y a au-delà de 35 000 voitures qui passent chaque jour dans ce secteur, je ne sais pas si la Ville peut exiger une amélioration du coup d'oeil visuel. Il y a des blocs de béton dans l'entrée, le bâtiment a été placardé comme un édifice condamné... Il faudrait à tout le moins vérifier le projet

à court et moyen termes de Petro-Canada», a souligné M. Denault.

«On a déjà fait appel à la conscience sociale des pétrolières dans le passé. Je pense que nous devons éventuellement faire appel à d'autres moyens, par voie réglementaire, pour régler le problème. Ça viendra dans la révision du plan d'urbanisme», a annoncé le président du comité consultatif d'urbanisme, Serge Paquin, qui a déjà vécu pareille situation au centre-ville et qui n'avait pas obtenu de résultats probants en appelant au sens civique.

Le conseiller Jean-François Rouleau s'est étonné que les pétrolières ignorent pareilles remarques publiques.

«Le fait que les élus d'une ville mentionnent leur désagrément face à une bâtisse entretenue par une corporation nationale va sûrement faire prendre conscience à ces gens-là qu'ils ont un rôle social. Ils ont exploité un commerce à cet endroit durant nombre d'années, c'est un coin de rue important. C'est une honte de garder cet emplacement ainsi», s'est insurgé à son tour M. Rouleau.

Les défusionnistes de Saint-Élie exagèrent, selon Lachance

Luc Larochelle
llarochelle@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Le conseiller représentant de Saint-Élie, Julien Lachance, juge que la contestation à l'égard la Ville de Sherbrooke est amplifiée par le comité de défusion actif dans son secteur.

M. Lachance a réitéré devant ses collègues du conseil municipal, lundi soir, sa foi profonde dans la réussite de la nouvelle organisation municipale et s'est dit persuadé que son opinion est représentative de ce que pense la majorité de ses commentants.



Julien Lachance

Réagissant aux critiques portées à son endroit lors d'une rencontre publique du comité de défusion de Saint-Élie tenue le 8 octobre, le conseiller Lachance s'est dit rassuré par les propos qu'il entend depuis dans la population.

«Ce qui se véhicule actuellement ne reflète pas l'opinion de la majorité des gens de mon secteur. J'ai questionné plusieurs personnes pour leur demander ce qu'elles pensaient et, ultimement, 80% d'entre elles souhaitent demeurer dans la nouvelle ville de Sherbrooke. On m'exprime des craintes, des insatisfactions, il y a un questionnement, mais pas un désir profond de détachement», a-t-il rapporté.

M. Lachance est ainsi conforté dans sa position de travailler à la réussite de la ville actuelle.

«Si je m'apercevais un jour que l'équité recherchée n'est pas atteinte, alors je me raviserai. Entre temps, je travaille activement à améliorer les choses».

Le conseiller Lachance a été sévèrement blâmé lors de la rencontre de militants défusionnistes, qui lui ont reproché de ne pas être le reflet de sa communauté en ayant souscrit à la résolution unanime du conseil municipal réclamant du gouvernement Charest qu'il respecte l'intégrité territoriale de la ville unifiée.



CELUI QUI FAIT BAISSER LE COÛT DE LA RÉNOVATION À SHERBROOKE!

- Consultez notre publicité dans cette édition.

Les faux billets détectés en «un quart de seconde»

Une tournée d'information s'arrête au Carrefour

René-Charles Quirion
quirion@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

«Il ne faut qu'un quart de seconde pour faire la différence entre un vrai billet et un faux billet de banque. Il faut seulement connaître les éléments de sécurité.»

Daniel Champagne, de la Banque du Canada, explique que la tournée qui se tient cette semaine en région a comme objectif d'informer le maximum de citoyens sur la façon de reconnaître la fausse monnaie.

Pour les coupures de 20 \$, 50 \$, 100 \$ et 1000 \$, les billets de banque authentiques possèdent des vignettes de sûreté qui passent de l'or au vert lorsque le billet de banque est incliné. Cette vignette ne peut être décollée.

«Certains faussaires tentent de coller des vignettes dorées ou des hologrammes qui sont de toutes les couleurs lorsque le billet est incliné. D'un seul coup d'oeil, il est possible d'identifier le vrai d'un faux billet. Pour les 5 \$ et les 10 \$, les feuilles d'érable prennent une couleur étincelante», explique M. Champagne.

Les cercles concentriques autour des pupilles des personnages et le relief du billet est un autre élément qui permet de déjouer les faussaires.

Relief palpable

«L'encre utilisée pour l'impression des chiffres, du portrait, des armoiries, du motif des édifices du Parlement et des deux bandes crée un relief palpable au toucher. C'est impossible de recréer ce relief avec une imprimante à jet d'encre», poursuit M. Champagne.

Si le doute persiste, c'est à ce moment qu'il faut regarder vers les autres éléments de sécurité des billets de banque. Les micro-impressions des mots «Banque du Canada» et les chiffres de la valeur de la coupure sont imprimés à l'arrière-plan du billet. Les numéros de série, la qualité du papier et la couleur et la teinte du billet lorsque comparés à un billet authentique permettent de faire la différence entre un vrai et un faux billets de banque.

«Les pastilles vertes détachables et placées partout sur les billets authentiques sont un autre élément de sécurité lorsque placés sous une source de lumière fluorescente. Cependant, des faussaires experts sont capables de re-

produire cette caractéristique», indique Daniel Champagne.

Si un commerçant ou un particulier se fait remettre un faux billet de banque, il doit l'identifier au verso avec ses coordonnées et le remettre à la police pour fin d'analyse. S'il est authentique, le billet est renvoyé à son destinataire. Dans le cas contraire, il est détruit.

«Nous tentons de sensibiliser les membres des chambres de commerce qui peuvent informer leurs employés sur les caractéristiques de sécurité. Le message passe bien. Il y a même des policiers et des douaniers qui assistent à nos ateliers de formation. Notre stratégie depuis 1997 est de faire connaître le plus possible ces éléments de sécurité. Nous pouvons fournir du matériel sur demande», mentionne Daniel Champagne.

Le kiosque d'information de la Banque du Canada se transporte aux Galeries Orford aujourd'hui et aux Galeries Quatre-Saisons demain. Un atelier de détection de la fausse monnaie de la Chambre de commerce Magog-Orford se tient à 7h30 ce matin, à la Pizzeria Orford, alors que demain ce sera au tour des membres de la Chambre de commerce de Fleurimont d'être informés, au restaurant l'Omnibouffe.



L'adjoint au bureau régional du Québec de la Banque du Canada, Michel Lebeau, explique à la gérante du magasin Bentley du Carrefour de l'Estrie, Annie Gagnon, comment détecter la fausse monnaie.

Au palais de justice

Jugé pour avoir molesté son fils au Maxi

SHERBROOKE - L'homme qui a molesté son fils de trois ans devant plusieurs témoins, au marché d'alimentation Maxi du boulevard des Grandes-Fourches, à Sherbrooke, vendredi le 3 octobre dernier, a opté pour un procès devant juge et jury hier, au palais de justice de Sherbrooke, devant le juge Michel Côté, de la Cour du Québec.

Accusé de voie de fait simple, l'homme de 47 ans devra respecter plusieurs conditions, dont celle de ne pas entrer en contact avec son fils.

Rappelons qu'après avoir frappé son fils devant des témoins, l'homme a pris la fuite en sa compagnie. Les policiers de la Sûreté du Québec l'ont arrêté à la hauteur de Milby, sur la route 147, grâce à des indices fournis par les témoins de la scène. L'homme a été remis aux policiers de Sherbrooke.

L'homme de 47 ans, qui est représenté par Me Patrick Fréchette, sera de retour en cour le 8 décembre prochain.

Surprise à conduire malgré une interdiction

SHERBROOKE - Une femme, âgée dans la trentaine, a passé la nuit en détention car les patrouilleurs du Service de Police de Sherbrooke l'ont surprise à prendre le volant alors qu'elle était sous une interdiction de conduire tout véhicule au Canada, pour une année.

Cette interdiction lui avait été automatiquement imposée par le tribunal le 5 juin 2003 après son plaidoyer de culpabilité à une accusation de capacité de conduite affaiblie, remontant au 2 décembre 2000.

La Cour l'avait aussi condamnée à une amende de 650 \$.

La procureure Karine Frenette n'a pas soulevé d'objection à la remise en liberté de la cliente de Me Philippe Gilbert. Il a été appelé à l'accusé l'interdiction de conduire tout véhicule et le dossier réapparaîtra le 4 décembre, sur le rôle de la Cour du Québec.

Puisqu'il est question d'interdiction de conduire ou encore d'alcool au volant, une femme, qui retire des prestations de sécurité du revenu et qui a la charge d'une fille de 16 ans, devra déboursier 600 \$ pour acquitter l'amende imposée pour ivresse au volant.

Étant donné la situation financière serrée de l'accusée, le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, lui a accordé une année pour régler la note.

GRATUITE

avec 'relevez le défi Kenmore' pendant les Jours Kenmore^{MD}



Achetez cette cuisinière Kenmore (n° 62418) et si vous trouvez, dans un délai de 30 jours, une cuisinière d'une autre marque ayant les mêmes caractéristiques et annoncée au même prix ou à un prix inférieur, la cuisinière Kenmore est gratuite*!

*Sears vous remboursera le prix d'achat, y compris les taxes. Il y a des restrictions. Renseignez-vous auprès d'un conseiller à la vente. Offre en vigueur jusqu'au samedi 8 novembre 2003

maintenant 699⁹⁹

Rabais 100 \$. Cuisinière Kenmore à éléments-serpentins et à four autonettoyant

Gril pour lèchefrite inclus. Roulettes blocables.

Dessus basculant. N° 62418. Rég. Sears 799,99.

RIEN QUE 29,17 PAR MOIS**

Prix en vigueur jusqu'au samedi 1^{er} novembre 2003, dans la limite des stocks

- Kenmore... la marque de gros appareils ménagers la plus vendue au Canada¹
- Garantie de parité des prix pour tous les gros appareils ménagers de grandes marques; détails en magasin
- Satisfaction garantie ou remboursement

¹d'après des sondages indépendants dans tout le pays en vigueur au moment de la préparation de la publicité

0% d'intérêt jusqu'en octobre 2005 pour tous les gros appareils ménagers avec la carte Sears**

**Payez en 24 mensualités égales, sans intérêt, jusqu'en octobre 2005. Avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. La mensualité indiquée a été arrondie au cent près. Des frais de crédit s'ajoutent au solde de votre compte pour toute portion impayée d'un montant porté sur votre compte Sears, à compter du mois suivant. À l'exclusion des articles de nos magasins de liquidation. Renseignez-vous. Les formules de paiement et modalités peuvent être modifiées ou supprimées sans préavis. Renseignez-vous au sujet d'autres facilités de paiement.
Rayon des gros appareils ménagers: à l'exclusion des aspirateurs et machines à coudre



QUALITÉ, BONS PRIX, SERVICE, FIABILITÉ

Résultats	
PANCO	Tirage du 2003-10-21
02 07 12 17 20 21 24 32 35 37	
42 48 49 56 58 59 60 65 66 68	
Extra	Tirage du 2003-10-21
323 0102	NUMERO 389796
LOTTO	NUMERO PRIMAIRE
Tirage du lundi 2003-10-20	803295 50 000 \$
	03295 1 000 \$
	3295 50 \$
	295 10 \$
	95 5 \$
NUMEROS SECONDAIRES	LOTS
803294 ou 803296	5 000 \$
03294 ou 03296	500 \$
3294 ou 3296	25 \$
294 ou 296	5 \$
94 ou 96	2 \$
LOTTO	NUMERO PRIMAIRE
Tirage du mardi 2003-10-21	121156 50 000 \$
	21156 1 000 \$
	1156 50 \$
	156 10 \$
	56 5 \$
NUMEROS SECONDAIRES	LOTS
121155 ou 121157	5 000 \$
21155 ou 21157	500 \$
1155 ou 1157	25 \$
155 ou 157	5 \$
55 ou 57	2 \$
LES LOTS PAYABLES À COMPTER DU MERCREDI	
Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départ sans contact avec le site officiel du L.O. cette dernière s'applique.	
LOTTO SHERBROOKE-TIRAGE LE LUNDI ET LE MARDI À 19 h SUR LE RÉSEAU TVA	



Imacom, Claude Poulin
Paul Villeneuve et Andrée Dugal, copropriétaires de la Ferme La Villandroise de Cookshire, ont été récompensés dans le Secteur agricole ou forestier, puisqu'ils se démarquent par des techniques d'élevage novatrices et ont mis au point une méthode de traçabilité de la viande de boeuf.



Imacom, Claude Poulin
Suzanne Lauzon, une infatigable adepte du compostage d'East Hereford, s'est vu remettre, des mains du ministre Thomas Mulcair, un Prix d'excellence dans la catégorie Contribution personnelle. Chaque semaine, elle fait la tournée des restaurants de son patelin pour récupérer les restes de cuisine dont elle nourrit les 25 bacs qui meublent sa cour arrière.

Le prix Michel-Ledoux à Stewart Hopps

«La société est encore trop peu conscientisée, déplore le lauréat. Les gens agissent encore trop en fonction des dollars»

Laura Martin
lmartin@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Depuis plus de 35 ans, le Magogois Stewart M. Hopps est de tous les débats en environnement, est de toutes les tribunes pour la protection de la nature, est amoureux de sa terre.

Des années 1960, où il a planché sur une étude importante quant à la qualité de l'eau du lac Memphrémagog, jusqu'aux années 1990, pendant lesquelles il a notamment réussi à convaincre le ministère de l'Environnement de refuser le projet d'ensablement de la plage de sa municipalité, celui qui a été nommé membre de l'Ordre du Canada en 1999 n'a cessé de défendre les ressources naturelles de son milieu.

C'est avec émotion que l'octogénaire est devenu, hier soir, lors du dixième gala annuel des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est, le premier récipiendaire du prix Michel-Ledoux, qui vise à féliciter l'ensemble de ses réalisations. Les quelque 500 personnes attablées à l'Hôtel Delta de Sherbrooke l'ont même accueilli au lutrin par une ovation debout.

«C'est un moment extraordinaire», a déclaré le lauréat de ce prix qui veut en plus perpétuer le souvenir d'un autre environnementaliste, ex-président du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, décédé en 2001.

«J'ai toujours été profondément touché par la négligence des gens à l'égard des ruisseaux, des forêts. Déjà, en 1951, j'avais prédit qu'il y aurait un jour une guerre pour l'eau. Nous y voilà rendus. Les choses ont bien changé en 50 ans, mais la société est encore trop peu conscientisée. Les gens agissent encore trop en fonction des dollars.»

Le nouveau ministre de l'Environnement Thomas Mulcair était présent pour lui remettre cet honneur. Le député de Chomedey a aussi profité de son passage en Estrie, peu après la rentrée parlementaire à l'Assemblée nationale, pour annoncer ses dossiers prioritaires.

Il s'est notamment engagé à respecter la Politique de l'eau et à veiller à son application. «Dans la situation actuelle des finances du Québec, il faudra toutefois faire preuve de beaucoup d'imagination et accepter aussi que le rythme ne soit pas toujours celui qui était prévu.» Il a également réitéré son intention de mettre sur pied, d'ici un an, un programme de réduction des émissions polluantes des véhicules lourds.

21 nominés, six gagnants

Au cours du souper-bénéfice, dont la présidence d'honneur était assurée par le vice-président ingénierie de Waterville TG, six autres prix ont été remis. Dans la catégorie Municipalité, ville ou village, la Ville de Sherbrooke a été couronnée lauréate, pour son

programme d'information, de sensibilisation et d'éducation en environnement.

Suzanne Lauzon, une citoyenne d'East Hereford, s'est vu remettre une statuette dans la catégorie Contribution personnelle. Chaque semaine, cette apôtre du compostage fait la tournée des restaurants de son patelin pour récupérer les restes de cuisine dont elle nourrit les 25 bacs qui meublent sa cour arrière. «Ça fait partie de moi. J'éprouve une grande fierté à agir pour laisser à mes enfants et petits-enfants un milieu aussi beau que celui que j'ai connu.»

En outre, le Comité estrien de recherche sur les feuillus (CERF) a été honoré dans la catégorie Recherche et développement en environnement. La Ferme La Villandroise, de Cookshire, qui se démarque par ses techniques d'élevage novatrices et tout à fait vertes et qui a mis au point une méthode de traçabilité de la viande de boeuf, a été sacrée gagnante, dans le Secteur agricole et forestier. Au micro, son propriétaire, Paul Villeneuve, a lancé un vibrant appel à l'aide, pour que soit totalement levé l'embargo des États-Unis, dans les suites de la crise de la vache folle. «Il faut que la frontière ouvre. Le problème est sérieux.»

Gestion Ressources Richers de Bromptonville (Petite entreprise), le Centre de formation en entreprise et récupération de Memphrémagog (Groupe environnemental, organisme à but non lucratif ou institution), et GSI Environnement de Sherbrooke (Grande ou moyenne entreprise) ont aussi été récompensés.

VENTE
3 jours
seulement
50%

sur toute la
marchandise
automne-hiver

Jeudi,
vendredi
et samedi les
23, 24 et 25
octobre

Début demain

pour
lui
Entrepôt

2251, rue King Ouest
Sherbrooke
821-4419

930, 13e Avenue Nord
Sherbrooke
563-1111
LES GALERIES
QUATRE SAISONS

Sortez de la ville...

Party d'Halloween
Le vendredi 31 octobre
avec la formation
"3 Ways"

Brasserie LAC BROMPTON

Appréciez
la différence!
Du dimanche
au jeudi...
les meilleurs
prix!

Une brasserie pas
comme les autres

310, Côte de l'Artiste
St-Denis-de-Brompton
846-6226

Crevettes à l'ail 7,99\$
Roastbeef au jus 9,99\$
Et le préféré : Trio 7,77
crevettes, pétoncles,
cuisse de grenouille 13,99\$

Boutique
MAXIME
— Pour Souligner Votre Féminité

50%
de rabais

sur une grande sélection de
COSTUMES

450 Lindsay, Drummondville QC - Tél.: (819) 478-7331



Alain Lemaire

Co-président Opération Emploi-Asbestos

OPÉRATION EMPLOI-ASBESTOS

Pour les ex-travailleurs de Métallurgie Magnola inc., de la Mine Jeffrey et des sous-traitants de Métallurgie Magnola inc. à Asbestos.

Employeurs des régions de Sherbrooke, Drummondville et Victoriaville:

VOUS AVEZ UN EMPLOI À COMBLER?

(819) 879-1001



Yvon Vallières

Co-président Opération Emploi-Asbestos

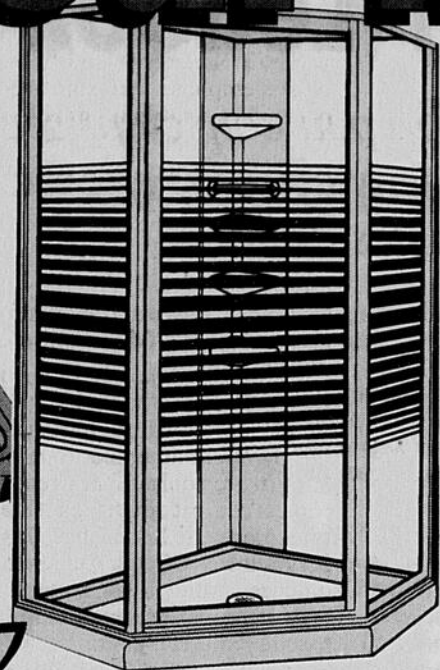
ON CÉLÈBRE NOTRE **RÉNO DÉPÔT** 10^e ANNIVERSAIRE



Renovez votre salle de bains
POUR MOINS!

PROCUREZ-VOUS
DOUCHE, BAIN ET TOILETTE
POUR SEULEMENT

\$381



\$196

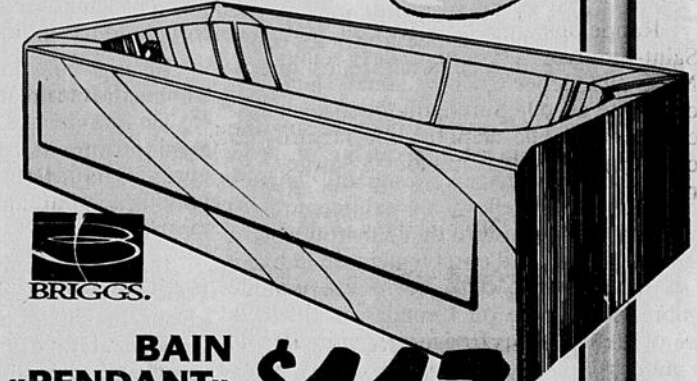
**CABINE DE DOUCHE
NÉO-ANGULAIRE 38"**

Blanche. Porte en verre trempé avec étagère en angle et porte-serviettes. Ferrures incluses. 401029 (254098)



\$68

TOILETTE «DÉCO»
Blanche. 2 pièces, isolée. 6 L/chasse.
(Siège en sus.) DE 627 (263999, 264000)



**BAIN
«PENDANT»**
60"x30"x15-1/4". En
acier émaillé blanc.
2202-130R/H (206735)

\$117

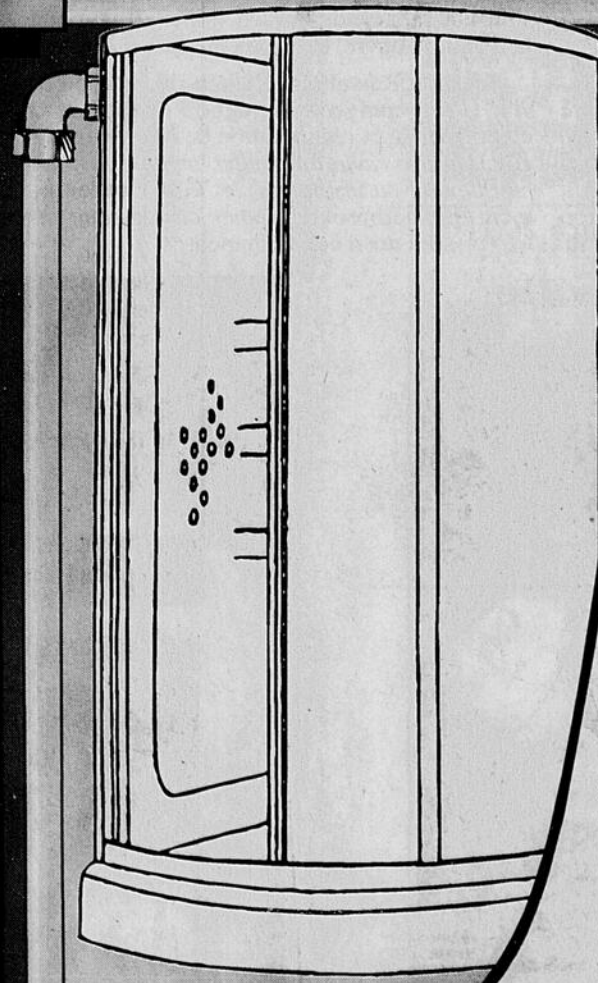
Sherbrooke
600, Jean-Paul-Perrault

OUVERT :

- LUN. AU VEN. DE 8 H À 21 H
- SAM. DE 8 H À 17 H
- DIM. DE 8 H À 17 H

RÉNO DÉPÔT

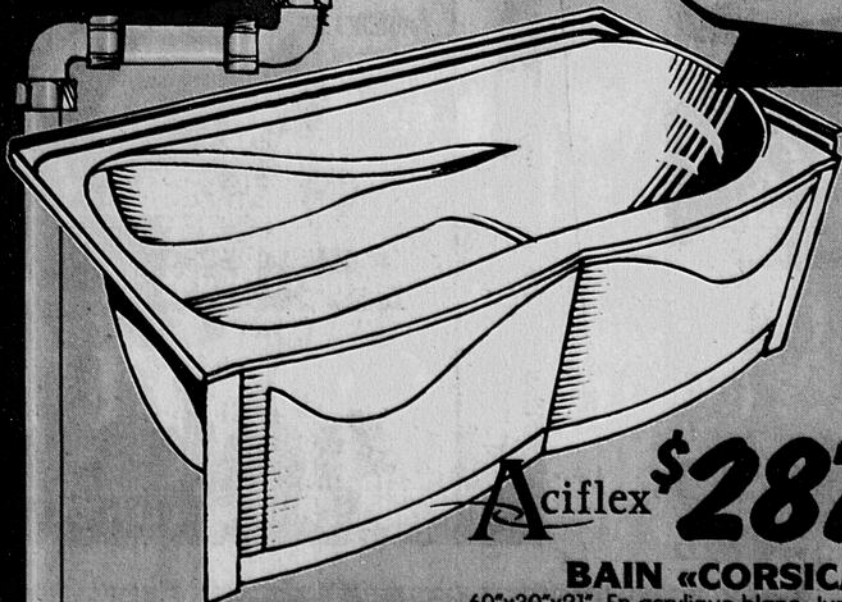
*Fière partenaire de
l'équipe de football*



\$498

DOUCHE EN COIN À DEVANT ARRONDI
34"x34"x78-1/8". Blanche. 2 parois avec 4 tablettes, 2 porte-savons,
2 porte-bouteilles. Porte coulissante, base antidérapante. 101109-000 (251869)

PROCUREZ-VOUS
DOUCHE, BAIN ET TOILETTE
POUR SEULEMENT
\$983



Aciflex \$287

BAIN «CORSIKA»
60"x30"x21". En acrylique blanc. Jupe et
bride de carrelage intégrées. COLH6030 (272768)



\$198

**TOILETTE
«ALBANY»**
Blanche. Monopiece.
6 L/chasse. Siège
inclus. (273533)



En raison des fluctuations du marché, les prix peuvent varier après le 28 octobre 2003. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités à un nombre raisonnable, pour nos clients entrepreneurs comme pour le grand public. Nous nous efforçons de faire une publicité juste et véridique. Par ailleurs, une erreur humaine ou mécanique pourrait survenir. Dans un tel cas, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour satisfaire notre clientèle. Nos prix ne comprennent pas la TPS ni la TVQ. Notre garantie de prix imbattables, avec 10 % de moins sur-le-champ, ne s'applique pas aux soldes de liquidation, de fin de saison et de faillite de nos concurrents. Certains produits peuvent différer des illustrations.
© Réno-Dépôt inc. 2003.

CELUI QUI FAIT BAISSER LE COÛT DE LA RÉNOVATION® À SHERBROOKE!

Pose, valves, équilibrage
et spécialiste inclus!



PNEUS D'HIVER A PARTIR DE 59.95\$

Uniroyal [®] Tiger Paw [®] Ice & Snow [®]	P155/80R13	59,95 \$
Uniroyal [®] Tiger Paw [®] Ice & Snow [®]	P195/70R14	89,95 \$
Uniroyal [®] Tiger Paw [®] Ice & Snow [®]	P205/70R15	94,95 \$
Uniroyal [®] Tiger Paw [®] Ice & Snow [®]	P225/60R16	114,95 \$
BFGoodrich [®] Winter Slalom [™]	P195/70R14	99,95 \$
BFGoodrich [®] Winter Slalom [™]	P205/70R15	109,95 \$
BFGoodrich [®] Winter Slalom [™]	P225/60R16	124,95 \$
Michelin [®] Arctic [™] Alpin [®]	P195/70R14	119,95 \$
Michelin [®] Arctic [™] Alpin [®]	P205/70R15	129,95 \$
Michelin [®] Arctic [™] Alpin [®]	225/60R16	164,95 \$
Goodyear Ultra Grip	P155/80R13	59,95 \$
Goodyear Ultra Grip	P195/70R14	99,95 \$
Goodyear Ultra Grip	P205/70R15	109,95 \$
Goodyear Ultra Grip Ice	P195/70R14	119,95 \$
Goodyear Ultra Grip Ice	P225/60R16	139,95 \$
Snowtrakker Radial ST/2	P195/70R14	84,95 \$
Snowtrakker Radial ST/2	P205/70R15	89,95 \$
Snowtrakker Radial ST/2	P225/60R16	109,95 \$

On a le pneu de camionnette qu'il vous faut!

Uniroyal [®] Laredo [®] AWT [®]	P235/75R15	119,95 \$
Uniroyal [®] Laredo [®] AWT [®]	LT245/75R16	169,95 \$
BFGoodrich [®] All Terrain [®] T/A KO	LT245/75R16	189,95 \$
Michelin [®] LTX [®] M/S	P235/75R15	149,95 \$
Michelin [®] LTX [®] M/S	LT245/75R16	209,95 \$
Goodyear Wrangler AT/S	P235/75R15	169,95 \$
Goodyear Wrangler AT/S	LT245/75R16	199,95 \$
Goodyear Workhorse Extra Grip Radial	LT245/75R16	209,95 \$



Service Goodwrench

Bien fait. À temps.



1 800 463-7483
goodwrench.gmcanada.com

Ces offres s'appliquent à la plupart des voitures et camionnettes GM. Toutes taxes et droits en sus. Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 2003. Pour tous les détails voyez votre concessionnaire Goodwrench participant du Québec.

Les trois derniers membres du gang de Victo restent en liberté

Gilles Besmargian
besmar@videotron.ca
VICTORIAVILLE

Il aura fallu près d'un an et demi avant de connaître un dénouement dans le dossier ayant permis à la Sûreté du Québec, le 16 mai 2002, dans le cadre de l'«Opération Boisé», de procéder à l'arrestation de 32 personnes, majoritairement des Bois-Francis, soupçonnées de faire partie de deux groupes criminalisés.

Lundi, au palais de justice de Victoriaville, les trois derniers accusés - Éric Martel, Karl Tanguay et Patrick Lachance - tous membres du gang à Gadbois (ou de Victo), et qui avaient plaidé coupable à diverses accusations dans le passé, ont reçu leur sentence de la bouche du juge Claude Pinard

de la Cour du Québec, chambre criminelle.

Des rapports pré-sentenciels favorables et des suggestions communes de la part des procureurs de la Couronne et des accusés ont permis aux trois hommes, qui occupent un emploi, de bénéficier de la clémence du tribunal pour leurs gestes. Si le premier accusé a écopé d'un sursis de sentence de 23 mois à purger dans la collectivité, les deux autres s'en tirent avec un sursis de 18 mois. Une période de probation de deux ans s'applique aussi.

Plusieurs conditions sont toutefois associées aux sentences respectives imposées aux trois individus par le juge Pinard. Durant les six premiers mois d'abord, ils devront demeurer à leur domicile entre 23 h et 7 h. Il leur est par ailleurs interdit de posséder des armes à feu pendant 10 ans et de communiquer ou de contacter un ou l'autre des co-accusés du clan Gadbois, tant et aussi longtemps que leur probation ne sera pas complétée.

Une dernière chance

En s'adressant à Éric Martel, le juge Pinard a déclaré: «Vous êtes très chanceux de ne pas vous retrouver derrière les barreaux. Ne manquez surtout pas votre coup sans quoi vous risquez d'écopier et ne revenez pas devant moi».

Dans toute cette saga qui prend fin, les sentences imposées par le tribunal ont varié beaucoup. Certains individus ont écopé d'amendes alors que d'autres ont reçu des peines d'emprisonnement allant jusqu'à neuf ans. C'est d'ailleurs le cas de Pascal Chambodie, tête dirigeante du gang à Chambo, pour une série de 35 actes de violence: introduction par effraction, extorsion, déguisement, utilisation de fausse arme à feu, voies de fait avec lésion, enlèvement, séquestration, menaces de mort, proxénétisme, gangstérisme, etc.

En démantelant les deux groupes de criminels bien connus à Victoriaville, en mai 2002, la S.Q. mettait ainsi fin à un véritable régime de terreur qui existait depuis quelques années dans le marché relié à la production et à la vente de stupéfiants sur le territoire.

Avant de procéder à l'arrestation des membres des deux gangs, l'enquête exhaustive de la S.Q. avait duré une dizaine de mois.

NOMINATION



M. Jean-François Chouinard

M. André Sinclair, directeur général de Mazda Sherbrooke, est heureux d'annoncer la nomination de M. Jean-François Chouinard à titre de directeur des ventes. Comptant plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'automobile, M. Chouinard compte faire profiter de son expertise à l'équipe des ventes de Mazda Sherbrooke afin de continuer à satisfaire pleinement sa nombreuse clientèle. Vous êtes donc invités à venir le rencontrer.



4787, boul. Bourque, Sherbrooke
• 564-8664

FABRICVILLE 5 DERNIERS JOURS
Se termine DIMANCHE
26 OCTOBRE 2003

TOUS NOUVEAUX tissus MODE **MINIMUM**
TOUS les tissus à DRAPERIE, **1/3**
ARTICLES DE COUTURE pour draperie **DE**
et QUINCAILLERIE décorative **RABAIS**

TOUS COTONS à PIQUER DENIMS
30% DE RABAIS
50% DE RABAIS

TOUS TISSUS DE BASE
25% DE RABAIS

MUR AUX AUBAINES
1.50 m

FLANELLETTE imprimée
2.49 m et plus

50% DE RABAIS
ENTIERE SELECTION de MOLLETONS
Incluant molleton libé de shopa, libé d'aspect cuir et diversifié
Cour. jusqu'à 29,99m

ARTICLES DE COUTURE
50% DE RABAIS
STICKER-FELTIES FELTRES AUTO-COLLANTS *chape-souris* chats *fantômes* citrouilles
40% DE RABAIS
GARNITURES D'HALLOWEEN «TRENDY» *Plumes* Fourures *Sédes* Plumes de din* et plus

MEMBRES et NON-MEMBRES
McCall's **50%**
Butterick **4\$**
Vogue **5\$**
burda **50%**
Simplicity **1.99\$**
NEW LOOK **1.99\$**

PRODUITS FINIS DÉCOR MAISON
25% DE RABAIS
MINIMUM
LITERIE JETES* RIDEAUX *COUSSINS DÉCORATIFS* et plus

ACHETEZ-EN 1, OBTENEZ-EN 2 (au prix cour.)
2 GRATUITS
(de valeur égale ou moindre)
* Tissus à COSTUMES Fantaisie, Harcourt et Milestone * Coupon de LAINES pour COSTUMES * VELOURS CÔTELÉS * Tissus extensibles pour VÊTEMENTS SPORTS * PANTALONS * NYLONS molletonnés * POLYESTERS imprimés * TRICOTS d'hiver et fantaisie * VINYL aspect subé * Collection NOIRE * ÉCHANTILLONS * MODE assortis * et plus!

IMMENSE SELECTION tissus à DRAPERIE et REMBOURRAGE unis et imprimés
40% DE RABAIS
ORGANZAS JACQUARDS *BROCARIS* VOILES unis et imprimés *VOILES FANTASIE grande largeur

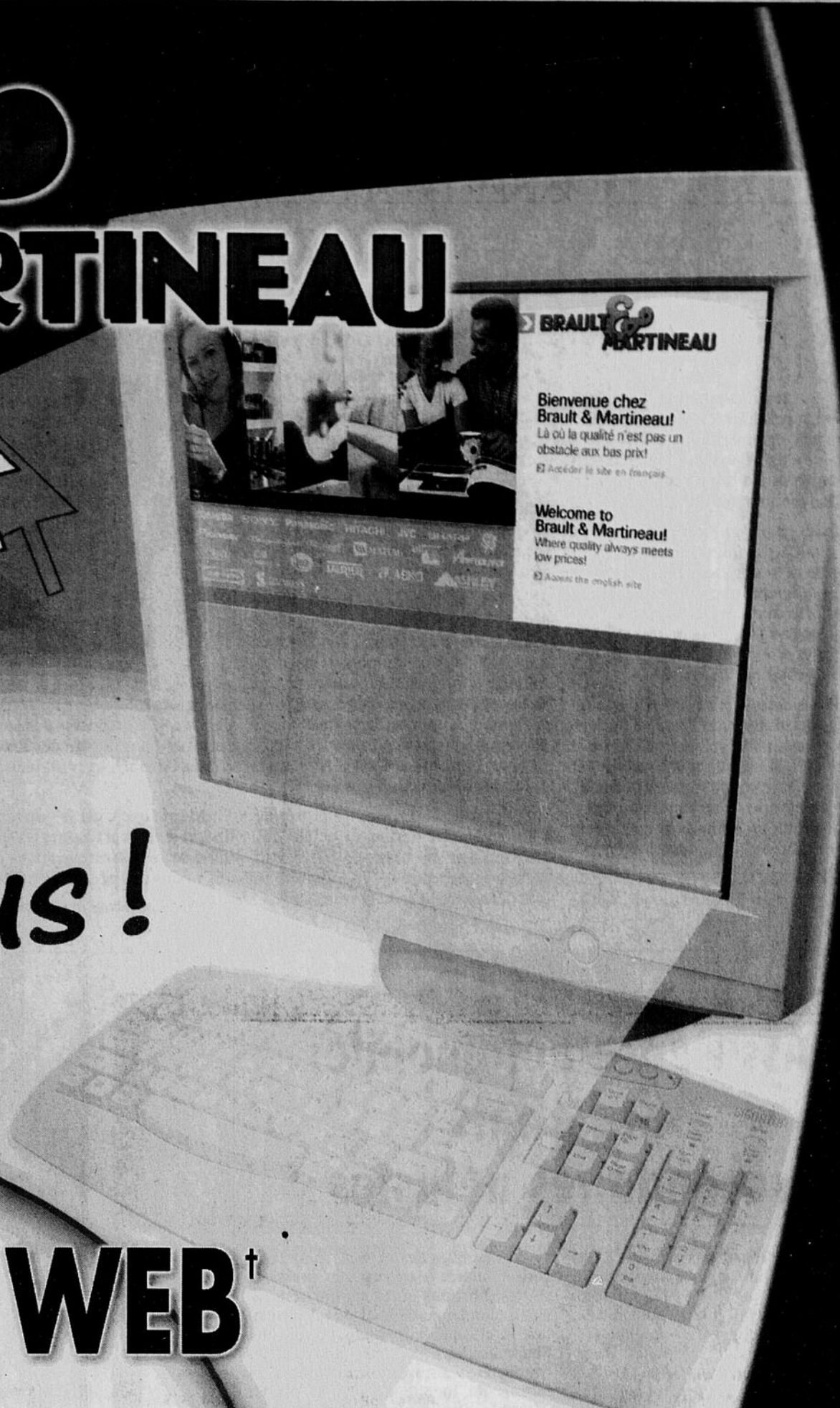
50, rue Burlington
Place Brouillard (coin King), Sherbrooke
(819) 821-2150

BRAULT & MARTINEAU

à un

clac

de chez vous!



PARTICIPEZ AU CONCOURS WEB†

À GAGNER!*

L'un des 30 abonnements de 12 mois au service Internet haute vitesse

INTERNET HAUTE VITESSE

LE PLUS RAPIDE.

Vidéotron

QUEBECOR MEDIA

Le pouvoir infini du câble

Incluant le modem câble

UNE VALEUR EN PRIX DE 24 000\$

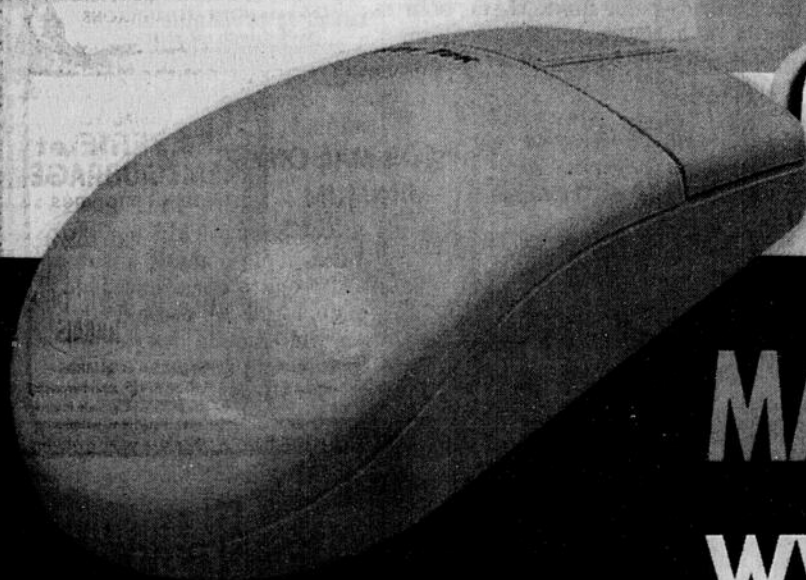
Visitez notre site

- > Découvrez nos articles en promotion
- > Nos guides déco pratiques
- > Nos idées cadeaux

*Participation sur le site Internet seulement.
†Aucun achat requis. Règlements sur le site Internet.

MAINTENANT EN LIGNE!

www.braultetmartineau.com



PRÉSIDENTE ET ÉDITRICE Louise Boisvert
 RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier
 DIRECTEUR DE L'INFORMATION André Larocque
 ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau

Opinions

Pour le no-fault

Les travaux parlementaires ont repris hier à l'Assemblée nationale. Le gouvernement libéral s'est astreint à un imposant menu législatif qui aura tôt fait d'interpeller l'ensemble des forces vives du Québec.

Il est clair que Jean Charest et son équipe se sentent investis d'un mandat de renouveau et ont choisi d'en moduler l'ampleur probablement bien au-delà de la volonté de changement politique manifestée par les citoyens lors des élections générales du printemps dernier.

Dans la foulée de cette opération de modernisation de l'État, il importe de s'attarder à la volonté gouvernementale d'abolir le régime du *no-fault*, ou «sans égard à la responsabilité» en assurance automobile pour les conducteurs tenus criminellement responsables d'accidents.

Ce projet, si cher au ministre de la Justice Marc Bellemare, viserait ni

plus ni moins à mettre au rancart un système implanté depuis un quart de siècle et qui, malgré ses imperfections, est cité en exemple partout dans le monde.

Comment ne pas partager un sentiment d'injustice quand un chauffard ivre également blessé dans une tragédie routière est davantage indemnisé que son innocente victime?

C'est précisément pourquoi le ministre Bellemare souhaite voir couper toute forme d'indemnisation aux criminels de la route en plus de permettre aux victimes de les poursuivre en justice. Ces changements auraient également le mérite de faire économiser d'importantes sommes d'argent à l'État. Les études à cet effet sont cependant loin d'être concluantes.

Or, l'idée maîtresse ayant présidé à l'introduction du régime actuel en 1978 était précisément de mieux utiliser les deniers publics en indemnisant toutes les victimes de la route indé-

pendamment de leur responsabilité, plutôt que d'engloutir des sommes énormes dans des procès longs et coûteux et surtout rentables pour les avocats.

Même que c'est le gouvernement libéral de Robert Bourassa qui avait initié cette réforme avant sa défaite aux mains des péquistes en 1976.

Curieux retour des choses.



André LAROCQUE

Poursuivre un criminel de la route en justice pourrait peut-être assouvir le sentiment de vengeance d'une innocente victime ou de ses proches. Mais qui assumerait les coûts juridiques en cas d'insolvabilité du criminel? Serait-ce plus rentable pour l'État d'avoir à supporter via l'aide sociale un criminel de la route contraint à déclarer faillite? Peut-on se permettre d'engorger davantage le système judiciaire? Quel effet aurait un nouveau régime sur le coût des primes d'assurance?

Autant de questions qui méritent réflexions et qui ne doivent pas être prises à la légère.

Depuis 25 ans, le nombre d'accidents de la route avec victimes a chuté au Québec malgré l'augmentation du parc automobile.

Malgré tout, bon an mal an, l'État verse 14,5 millions \$ à quelque 300 criminels de la route qui ont réclamé des indemnités pour des blessures

qu'ils se sont infligées à la suite d'un accident.

La pertinence de s'interroger collectivement sur le régime actuel s'impose mais pas à n'importe quel prix. Il n'y a pas lieu, comme le veut l'expression, de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Le gouvernement entend procéder à une vaste consultation publique après le dépôt du projet de loi. La population sera alors en mesure de juger de la portée et de l'impact des changements désirés.

Il est clair que le régime d'assurance actuel doit être revu, corrigé et bonifié, mais pas aboli. Il ne doit pas avoir de fonction punitive. C'est un rôle qu'on doit réserver aux tribunaux.

La délicate opération qui s'amorce doit se faire sereinement en tenant compte des préoccupations individuelles et collectives, le tout sans dérapage.

Document

Assurance automobile: des effets secondaires néfastes

NDLR: Les débats ont repris hier à l'Assemblée nationale et, entre autres projets de loi, devrait être déposé celui sur l'assurance automobile et son système d'indemnisation sans égard à la responsabilité (no-fault). Le professeur Robert Tétrault, de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, jette un regard critique sur les changements annoncés... Suite et fin.

Les modifications qu'entend apporter le gouvernement Charest au régime public d'assurance automobile ne se justifient pas au regard des objectifs qu'on leur attribue. Pire encore, leur mise en œuvre produira une série «d'effets secondaires» néfastes.



Robert Tétrault

En privant de toute indemnité les conducteurs reconnus criminellement responsables, on commettra des injustices. Ce sont le conjoint, les enfants ou les proches qui écopent pour la faute du conducteur, alors qu'ils n'y sont pour rien. Doit-on absolument fabriquer des pauvres? Par ailleurs, les conducteurs les plus punis ne seront pas ceux qui se seront le plus mal comportés, mais bien ceux qui auront subi les blessures les plus graves. La privation qui résulterait de cette mesure équivaudrait, dans le cas d'un conducteur devenu paraplégique, à une sanction qui peut dépasser le million de dollars. Y a-t-il une seule infraction au Code criminel qui rende son auteur passible d'une amende de cette ampleur?

L'application des mesures annoncées aura un impact significatif sur le processus pénal. Les mesures préconisées ne s'appliqueront, dit-on, qu'à ceux qui auront été trouvés coupables d'un comportement criminel causant des lésions graves ou la mort. Au moment d'écrire ces lignes, le projet de loi n'a pas été présenté et sa portée exacte n'est pas connue. Il demeure qu'une accusation de négligence criminelle causant la mort ou des blessures est susceptible d'englober un large éventail de comportements. Le routier au long cours qui escamote ses périodes de repos, les accros du cellulaire au volant, les émules des vedettes de Formule 1, tous ne sont-ils pas susceptibles d'être accusés?

Les familles des victimes innocentes auront intérêt à exercer des pressions sur les substituts du Procureur général, car la condamnation au pénal deviendra la clé qui leur ouvre la voie des poursuites civiles. Pour leur part, les conducteurs accusés auront toutes les raisons du monde de ne pas plaider coupable et de se défendre jusqu'au bout. Les tribunaux risquent d'être encombrés par une multitude de procès qui s'étireront sur des mois.

Au cauchemar judiciaire s'ajoutera un cauchemar bureaucratique. La SAAQ devra-t-elle reporter le versement des indemnités jusqu'à ce que l'issue du procès pénal soit connue? Les interventions en réadaptation, d'autant plus efficaces qu'elles sont précoces, seront-elles retardées? Tout le processus décisionnel au sein de la SAAQ risque d'être perturbé. Sans compter qu'un refus d'attribuer les indemnités en raison de ces nouvelles dispositions pourrait en soi faire l'objet d'une contestation auprès d'un tribunal administratif. La machine à procès tournera à plein régime, à grands frais pour tous.

Les promoteurs du projet de loi cherchent à en minimiser la portée, pour ne pas amener l'opinion. Quoi qu'en dise le ministre des Transports, tous les conducteurs et tous les propriétaires de véhicules seront exposés à un risque additionnel. Le Bureau d'assurance du Canada n'a d'ailleurs pas tardé à prédire des hausses de primes. Le ministre des Transports rétorque que rien de tel ne se produira, puisque les comportements criminels ne seront plus assurables. Pas de hausse de primes, mais absence totale de protection. Voilà qui est rassurant!

Le gouvernement s'apprête à créer une brèche dans le *no-fault*. Cette brèche, pourra-t-on la contenir longtemps? Les personnes dont la vie bascule littéralement à la suite d'un grave accident d'automobile subissent un préjudice considérable. Pourquoi consentir aux victimes d'actes criminels au volant des privilèges qu'on refusera aux autres victimes de la route? Les conséquences d'un accident sont-elles moins graves du fait qu'il résulte d'une simple faute d'inattention? On se scandalise de ce que les conducteurs criminellement responsables soient à l'abri des poursuites civiles. Sont-ils les seuls? Les employeurs tenus criminellement responsables d'un accident du travail ne jouissent-ils pas d'une semblable immunité?

Les victimes d'actes criminels au volant peuvent éprouver un vif sentiment d'injustice, considérant certains effets de l'application intégrale du *no-fault*. Il demeure que le remède annoncé par le gouvernement est pire que le mal. Ne doit-on pas préserver les fondements d'un régime public qui a fait ses preuves et faire plutôt en sorte que la Loi sur l'assurance automobile indemnise encore mieux toutes les victimes?

Robert Tétrault
 Professeur
 Faculté de droit
 Université de Sherbrooke

FIN

Couillard prépare les fusions des CH, CLSC et CHSLD



patlaramee@sympatico.ca

Billet

Amour, courage et dépassement



Yves PERREAULT

voir nos projets car nous ignorons ce qui va arriver...»

Ces propos récemment entendus évoquent la finitude de la vie humaine et font ressentir combien nous sommes fragiles. Plus encore, ces propos interrogent: si nous apprenions qu'il nous reste seulement quelques mois, que ferions-nous?

D'abord, nous serions sans doute ébranlés par un choc terrible, par un profond chagrin qui s'exprime par la colère, la révolte ou les cris. De telles réactions sont compréhensibles et recevables. Qui voudrait être séparé de sa propre vie, des personnes aimées et de la terre? Qui aimerait tout perdre alors qu'il est heureux de vivre malgré tout?

Ce choc, ce chagrin et cette impuissance face à son existence ont des répercussions sur l'entourage. Ce qu'il faut d'amour, de courage et de dépassement pour comprendre l'indicible et pour vivre avec l'autre. Ce qu'il faut aussi d'amour, de courage et de dépassement pour alors accepter d'être confronté à notre propre vulnérabilité devant la maladie ou... la mort.

Si nous apprenions qu'il nous reste seulement quelques mois, que ferions-nous? Juste ce que nous pouvons. Nul ne peut exiger plus que cela. D'ailleurs, il en est ainsi dans le travail, les défis quotidiens, les relations et même aux moments d'épreuve ou de crise. Quiconque fait son possible a raison d'être fier de lui. Il est aussi important de reconnaître le

coeur et la volonté de ceux qui font tout ce qu'ils peuvent. Plus encore, prendre conscience de notre finitude permet d'apprécier la valeur de la vie, des êtres, des jours et de ce que nous accomplissons. Il importe d'en prendre grand soin.

Au fond, demandons plutôt: qu'aimerions-nous faire si... Certains désirs seraient alors énoncés. Prendre du bon temps avec les miens, leur parler et leur faire plaisir; rétablir la paix là où traînent certains conflits; tout donner; réaliser un rêve porté depuis longtemps; faire un bilan de ma vie; finir en beauté... Et quoi encore... En fait, est-on en train de nommer ce qu'il est bon de faire maintenant, pendant que c'est possible?

Que savons-nous du temps qui reste? Entretenir l'amour, l'amitié et la paix; réaliser un rêve et donner le meilleur de soi appartiennent au présent. C'est l'heure de tout accomplir pour le mieux. Que ferions-nous si... Qu'aimerions-nous faire si... Surtout, que faisons-nous aujourd'hui pour que la vie autour et en dedans ait un goût d'amour, de bonheur et de plénitude?

Yves Perreault est rédacteur au Service de l'éducation de la foi du Diocèse de Sherbrooke.

VOUS VOULEZ NOUS ÉCRIRE?
 redaction@latribune.qc.ca

La Tribune
 1950, rue Roy
 Sherbrooke, J1K 2X8

Télécopieur 564-8098

Hommage

Au revoir Mousquetaire, bye l'ami

Depuis 25 ans, huit mordu du tennis se retrouvent fidèlement chaque jeudi soir pour un match amical. Ils se sont donné le nom de Mousquetaires (...). Jean Thibaudeau, c'était le sage du groupe.

En tant qu'ainé, il représentait la stabilité, la modération et la persévérance. D'ailleurs, si le groupe existe encore après tant d'années, c'est grâce à lui et d'autres comme lui qui ont tenu bon, malgré quelques blessures qui apparaissent inévitablement avec l'âge.

Qui aurait pensé que Jean nous quitterait si vite, lui qui semblait en grande forme...

Après chaque match, autour d'une bière, il nous faisait partager sa passion de la lecture, des voyages, de la bonne chère et du bon vin.

Il y a un mois, le 14 septembre, alors que nous nous réunissions pour lancer la prochaine saison, Jean a tenu à nous rendre visite, même s'il ne pouvait partager notre repas, car son foie ne pouvait plus assumer sa fonction normale. (...) Il voulait être mousquetaire jusqu'au bout. Malgré un corps qui montrait des signes de grande défaillance, quelle force morale émanait de cet homme! Lui qui savait qu'il ne jouerait plus jamais au tennis, nous a fait prendre conscience que les Mousquetaires, c'est comme une famille au sein de laquelle des liens d'amitié très forts se sont établis.

Ses paroles reflétaient bien la sagesse qu'on lui a toujours connue et nous ont profondément touchés.

Jean, maintenant que tu as fini de souffrir, tu auras tout le loisir d'assister de ta loge présidentielle à nos rencontres du jeudi. Tu seras en pensée avec nous. Merci d'avoir été des nôtres pendant toutes ces années.

Paul Allard

Un arbre sculpté à la scie à chaîne

François Gougeon
SHERBROOKE

Le «chantier de création» au Domaine Howard avance rapidement: d'ici quelques jours normalement, l'artiste Daniel Haché pourra enlever les échafauds entourant l'arbre qu'il est à sculpter.

Celui qui, avec deux autres créateurs, avait réalisé l'an passé une oeuvre semblable, à l'arrière des bâtiments du Domaine Howard, complète cette fois un projet bien à la vue et qui fait déjà jaser les visiteurs.

Récupération urbaine

L'arbre en question, un merisier bouleau jaune donnant sur l'étang du vaste domaine, s'était fait arracher la tête lors de la fameuse tempête de vent, à l'été 1999. Il n'a pas été possible de le sauver, d'où l'intervention du

créateur originaire de Sutton.

Pour cette intervention de «récupération urbaine», M. Haché, également conteur et musicien, a commencé par bien regarder l'arbre avant d'improviser avec la scie mécanique et la rectifieuse à partir de ses formes. «C'est un peu comme le dentiste qui enlève la carie à une dent», a-t-il illustré, soulignant que même s'il s'agit d'une réalisation éphémère, sa durée de vie devrait pouvoir quand même atteindre 10 ans. «Mais c'est très relatif. Ça va dépendre de la durabilité des racines», a aussi émis M. Haché qui, en juin dernier, s'était illustré parmi les participants de sept pays à l'Internationale de la sculpture, à Saint-Jean-Port-Joli.

Daniel Haché a voulu garder la surprise pour l'inauguration quant à savoir le thème et la signification précise de son oeuvre. Cela devrait se faire la semaine prochaine.



Il n'en reste plus que pour quelques jours avant que l'artiste Daniel Haché dévoile sa dernière oeuvre nature, avec l'arbre qu'il est à sculpter au Domaine Howard.

Photo La Tribune, François Gougeon

Opération Courges

Et autres spéciaux en magasin.

Butternut : Également appelée courge musquée ou courge à noix, cette dernière ressemble à une cloche puisque sa base est ronde, large et sa partie supérieure est allongée. D'une pelure beige uni ou jaune, sa saveur est sucrée avec un petit goût de noix, ce qui fait d'elle un excellent potage.

Buttercup : Sa peau est de couleur vert moyen à vert foncé, picotée de gris et légèrement rayée de gris terne. La courge Buttercup a une chair orangé moelleuse et sucrée; elle ressemble à la courge musquée.

Poivrée : La courge Poivrée ou Courgeron possède une pelure vert foncé et a la forme d'un cœur cotelé. Sa chair dorée épaisse possède une qualité gustative exceptionnelle.

Spaghetti : Cette courge a une écorce jaune pâle, unie et lisse. Sa chair très pâle est entièrement formée de fibres qui en cuisant se détachent pour donner l'apparence du spaghetti. Il suffit de la cuire au four ou de la bouillir afin d'obtenir ces "spaghettis" absolument délicieux en accompagnement ou avec votre sauce à spaghetti préférée.

Citrouille

du Québec
Canada #1

Pas de vente au marchand, ILM
TTC DE 5 par personne.



LE VÉGÉTARIEN^{MC}

Votre Marché Fraicheur

Victoriaville
Trois-Rivières
Cap-de-la-Madeleine
Drummondville

50, boul. Jacques-Cartier Nord, Sherbrooke
777, King Est, Sherbrooke - 930, rue Principale Ouest, Magog

MERCREDI - JEUDI
VENDREDI - SAMEDI
du 22 au 25 octobre 2003

Droit réservé de limiter les quantités.